

Conditions Générales de Vente des formations

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Trame s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Trame peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L.6111.1 du code du travail.

Article 3 : Validation des inscriptions

Pour les clients personnes morales : l'inscription est validée à réception de la convention de formation signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription est validée à réception du contrat de formation signé.

Article 4 : Tarifs

Les prix sont indiqués sur le devis et la convention ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, Trame n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation.

Article 5 : Prise en charge par un organisme tiers

Contributeur VIVEA

Si votre financeur de formation est VIVEA, il est de votre responsabilité de vérifier votre éligibilité à VIVEA (vérifiable sur votre espace personnel MSA).

Les formations éligibles au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une demande de financement auprès de VIVEA par Trame.

Les formations non éligibles sont refacturées au client, conformément au devis.

Pour les formations éligibles, les frais non pris en charge par VIVEA, sont également refacturés.

Salarié ou autre public

Avant tout engagement, le client s'assure, auprès de son OPCO de référence, du dispositif de formation professionnelle mobilisable et de la procédure administrative à suivre.

Il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Trame émet l'ensemble des documents nécessaires à une demande de prise en charge auprès de l'OPCO : Programme détaillé, devis, convention ou contrat de formation, feuille d'émargement, facture acquittée (sur demande), certificat de réalisation

Article 6 : Modalités de règlement

Le règlement de la formation s'effectue au moment de l'inscription par chèque à l'ordre de Trame ou par virement bancaire.

Code banque : 30003 - Code guichet : 03526 - N° de compte : 00020015718 - Clé : 38
IBAN : FR76 3000 3035 2600 0200 1571 838// BIC : SOGEFRPP
Domiciliation : SG PARIS IDF ENT (03526) 50 RUE D'ANJOU 75008 PARIS

Article 7 : Interruption ou annulation de la formation

En cas de nécessité, Trame se réserve la possibilité d'annuler ou reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Tout report ou annulation est communiqué au minimum 15 jours avant la date prévue de la formation.

Sauf cas de force majeure motivé, toute absence non motivée du bénéficiaire, ou annulation par le client reçue 8 jours ouvrés avant le démarrage de la session de formation entraînera la facturation de l'ensemble des frais de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon du stage par le bénéficiaire pour un cas de force majeure dûment reconnu, et validé par la direction, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 9 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Trame sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Trame s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Article 10 : Traitement des différends

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Mis à jour le 11 avril 2024.